

Bonjour, je m'appelle XXXX et je suis bénévole de la conférence XXX, de la Société de Saint-Vincent de Paul. Est-ce que ceci est un bon moment, pour une brève conversation?

Je fais partie d'une équipe de bénévoles de la SSVP, qui appelle les familles ayant des enfants de moins de 20 ans pour s'assurer qu'elles sont au courant des 2 000 \$ de fonds gouvernementaux, disponibles pour aider à payer les frais d'éducation après l'école secondaire.

Avez-vous déjà entendu parler du **Régime enregistré d'épargne-études (REEE)** et du **Bon d'études canadien (BEC)**?

S'ils ont déjà ouvert un REEE : félicitez-les et dites-leur que c'est merveilleux ! Il y a tellement de parents qui n'ont pas encore ouvert leur REEE.

Vous souvenez-vous avoir obtenu le BEC? Il s'agit d'un dépôt initial de 500 dollars, puis de 100 dollars chaque année jusqu'à ce que le dépôt atteigne 2 000 dollars. Vous avez aussi pu récupérer les fonds si vous avez fait une demande après la naissance de votre enfant. Si vous ne vous souvenez pas si vous l'avez reçu, dites-vous que tant que votre revenu familial net est inférieur à 55 867 \$ et que vous recevez la prestation canadienne pour enfants (PCE), vous devriez avoir reçu le BEC. Il est bon de vérifier vos relevés pour vous assurer que vous l'avez reçu ou de contacter votre banque pour vous assurer qu'elle en a fait la demande. (Note aux personnes qui appellent) - La plupart n'ont pas de problème, mais j'ai rencontré des familles qui n'ont pas reçu le BEC en raison d'une erreur de traitement bancaire. Ou si elles ont fait une demande avant de recevoir la prestation canadienne pour enfants (ceci s'applique aux nouveaux arrivants), elles ne l'auront pas reçu et elles doivent demander à leur banque de refaire une demande maintenant pour recevoir le BEC. Ils peuvent également appeler la ligne d'aide du **Programme canadien pour l'épargne-études au 1-888-276-3624** s'ils ont des questions. Ils doivent avoir sous la main le numéro d'assurance sociale de leur enfant pour l'appel.

S'ils n'ont pas déjà ouvert un REEE :

Le Bon d'études canadien est une subvention du gouvernement fédéral pouvant atteindre 2 000 \$ et qui est déposée directement dans le Régime enregistré d'épargne-études (REEE) d'un enfant.

Considérez le REEE comme un « compte bancaire spécial » où l'argent peut croître jusqu'à ce que l'enfant soit prêt à fréquenter un collège, une université, un programme d'apprentissage ou une école de métiers (à temps plein ou à temps partiel).

Une fois que votre enfant est inscrit à un programme postsecondaire, il peut commencer à retirer de l'argent de son compte REEE.

Vous n'avez pas à verser d'argent dans le REEE pour obtenir le BEC - **pas même un sou**.

Si vous recevez des prestations gouvernementales, **le BEC n'aura aucune incidence sur ces prestations**. Il s'agit de fonds de l'enfant pour le postsecondaire.

Il s'adresse aux enfants nés le 1^{er} janvier 2004 ou après dont la famille reçoit la PCE et dont le revenu annuel net est inférieur à 55 867 \$. Le seuil de revenu familial est plus élevé pour les familles comptant plus de trois enfants.

Combien d'enfants de moins de 17 ans avez-vous ? Oh, c'est merveilleux (quantifiez la prestation) - avec 3 enfants - il y a 6 000 \$ qui attendent vos enfants.

Recevez-vous la prestation canadienne pour enfants - oui - oh si vous recevez cette prestation, le BEC est aussi une prestation à laquelle vous avez droit mais vous ne la recevez pas (Note à l'interlocuteur) - ceci aide à démystifier le BEC, il s'agit seulement d'une autre prestation mais ils ne la reçoivent pas.

S'il s'agit de nouveaux arrivants, ils doivent attendre d'être éligibles pour recevoir la PCE. Vous pouvez expliquer la prestation du BEC maintenant pour planter la graine et dire que lorsqu'ils commenceront à recevoir la PCE, n'oubliez pas d'accéder aussi au BEC.

Le BEC fonctionne de la façon suivante : le gouvernement déposera 500 \$ dans le REEE dans les 65 jours suivant l'ouverture du compte, puis 100 \$ par année jusqu'à ce que les dépôts atteignent 2 000 \$ (tant que vous demeurez admissible en fonction du revenu).

Même si vous faites votre demande plusieurs années après la naissance de votre enfant, le gouvernement vous aidera à rattraper votre retard et vous recevrez tous les paiements versés à votre enfant au cours des années précédentes, à condition que vous soyez toujours admissible en fonction du revenu au cours de ces années.

Quel est l'âge de votre enfant ? 10 ? À titre d'exemple, dans un délai de 65 jours, le gouvernement versera 1 400 \$ dans le compte pour mettre les prestations à jour.

Votre enfant devra avoir un numéro d'assurance sociale. A-t-il déjà un numéro d'assurance sociale ? (Note pour les personnes qui appellent : la plupart des enfants de 13 ans et moins en Ontario auront un numéro d'assurance sociale car il fait maintenant partie du nouveau processus d'enregistrement des naissances.)

Si vous répondez oui, c'est très bien, la prochaine étape sera de contacter votre institution financière (où vous effectuez vos opérations bancaires).

Si la famille n'a pas le numéro d'assurance sociale, elle peut faire une demande en ligne à l'adresse www.canada.ca ou elle peut se rendre dans les bureaux de Service Canada dès leur réouverture. Dites que vous avez entendu parler d'autres familles qui ont réussi à faire leur demande en ligne et encouragez-les à le faire.

Appelez votre banque et prenez un rendez-vous pour ouvrir un **REEE sans frais et sans cotisation** et elle fera une demande de BEC pour vous. C'est de l'argent gratuit, aucune contribution parentale n'est requise, pas même un sou.

De nombreuses banques peuvent ouvrir un REEE virtuellement. Si vous faites affaire avec la TD ou la CIBC, vous pouvez prendre rendez-vous en ligne. Vous pouvez aussi les appeler pour fixer un rendez-vous.

La banque fera également une demande de subvention canadienne pour l'épargne-études. Pour avoir accès à la subvention, vous devez verser de l'argent dans le REEE. Vous n'êtes pas obligé de verser de l'argent dans le REEE, mais si vous le faites, le gouvernement versera une somme équivalente à votre dépôt, jusqu'à concurrence de 40 %. (La subvention est basée sur le revenu et si le REEE a été ouvert avant l'âge de 16 ans et si des cotisations antérieures ont été versées.)

Lorsque vous traitez avec la banque, gardez le tout au plus simple, ne les laissez pas compliquer les choses. Disons que vous voulez ouvrir un REEE sans frais et sans cotisation pour avoir accès au BEC.

L'argent croîtra avec intérêt jusqu'à ce que votre enfant soit prêt à le retirer.

Ceci concerne les conférences qui offrent un chèque de cotisation au REEE – Une fois le compte REEE ouvert, la SSVF se fera un plaisir d'offrir un chèque de 100 \$ (à titre d'exemple du montant de la cotisation) à déposer dans le REEE, par enfant. Cela représente donc 300 \$ pour votre famille (en utilisant l'exemple de 3 enfants).

De plus, le gouvernement versera une somme équivalente à ces fonds, jusqu'à concurrence de 120 \$, ce qui représente 420 \$ d'épargne-études supplémentaire !

Demandez à la famille – Avez-vous des questions ?

Voulez-vous que je vous envoie par courriel une copie du dépliant du BEC qui explique ce dont nous avons parlé ?

Cela vous dérange-t-il si je vous rappelle dans une semaine environ pour voir comment ça se passe ?

(Note aux personnes qui appellent) - lorsqu'ils ont ouvert le REEE, envoyez-leur par courriel ou par texto une copie du formulaire de cotisation au REEE (le cas échéant) afin que le chèque de cotisation puisse être établi et que le certificat « Nous croyons en vous » puisse être produit.

Les instructions sur la façon de procéder à la préparation du chèque et du certificat se trouvent dans la boîte à outils SOH.